



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Question écrite n° 76609

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande au MuCEM et au ministère de la culture et de la communication d'« asseoir le MuCEM comme le chef de file des musées de société, notamment en favorisant la circulation des collections héritées du MNATP ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est convaincu du rôle moteur et constructif que doit avoir ce grand musée national vis-à-vis du réseau des musées de société. C'est la raison pour laquelle le décret n° 2013-157 du 21 février 2013 portant création de l'établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) dispose, à son article 3, que « Le MuCEM constitue un grand département au sens de l'article R. 422-1 du code du patrimoine ». Les écomusées et musées de société sont nés de la volonté de comprendre les mutations sociétales du XXe siècle. Ils ont collectivement érigé mémoires et territoires en objets de patrimoine. À une période où cette demande paraissait s'essouffler, l'ouverture du MuCEM à l'été 2013 a été vécue par les 200 musées de société de France comme la possibilité d'un véritable renouveau. Le dialogue du MuCEM et des musées de société a été engagé avant même son ouverture au public : rencontres scientifiques internationales organisées en mars 2011, convention-cadre de partenariat signée en 2013 avec la Fédération des écomusées et musées de société (FEMS)... Il se poursuit aujourd'hui, comme en témoigne le colloque organisé en lien avec la FEMS en avril dernier. Ces travaux ont d'ailleurs fait apparaître que les musées de société ont moins besoin d'un « chef de file » que d'un lieu de partage d'expérimentations, permettant de réinventer le musée de société du XXIème siècle. À cet égard, le centre de conservation et de ressources du MuCEM constitue un outil indispensable de conservation des objets du passé et du présent pour l'ensemble du réseau des musées de société. Il convient d'ajouter que la question des relations du MuCEM avec les musées de société et celle de sa stratégie et de dépôts figurent expressément dans la lettre de mission de la ministre de la culture et de la communication au président du MuCEM.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76609

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2085

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4999